



# Corse en prison

Règlements de comptes,  
communautarismes  
et combines

  
MICHEL UCCIANI



# LE LIVRE RÉVÉLATION



# Corse en prison

Du même auteur

*Natio, du FLNC au grand banditisme*  
La Manufacture de livres, 2020

Michel Ucciani

# Corse en prison

  
la manufacture de livres

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue  
et être tenu informé de nos publications,  
envoyez vos nom et adresse  
en citant ce livre à l'adresse suivante :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris

ou

[contact@lamanufacturedelivres.com](mailto:contact@lamanufacturedelivres.com)

[www.lamanufacturedelivres.com](http://www.lamanufacturedelivres.com)

ISBN 978-2-35887-968-2

Le code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

*À la mémoire de Yvan Colonna et Thierry Chatbi*





J'ai la rage, la colère. Il s'est produit l'impensable, l'inimaginable, Yvan Colonna a été assassiné dans la prison d'Arles.

Un des événements les plus tragiques jamais survenus en prison.

Au moment où j'écris ces lignes plusieurs scandales frappent l'administration pénitentiaire, mais le plus important et le plus dramatique c'est l'assassinat en mars d'Yvan par un détenu islamiste radicalisé dans l'enceinte de la maison centrale. Là où il aurait dû être le plus protégé, le plus surveillé, ils ont laissé ce crime se produire.

Ce drame me touche au plus profond de moi, nous étions amis depuis presque quarante ans. Yvan était un homme comme il en existe peu, ami fidèle, le cœur sur la main, toujours prêt à aider son prochain. Il y a trente-cinq ans de ça, j'ai été moi-même obligé de fuir la justice, j'étais recherché par plusieurs services de police et de gendarmerie, il n'a pas hésité une seule

seconde à m'héberger et me cacher plusieurs mois dans sa propriété. Normal que lui-même dans sa fuite de quatre ans ait été aidé par toute la Corse. Moi-même, si j'avais été libre à l'époque où il était recherché, je l'aurais aidé et caché sans aucune hésitation, malheureusement je n'ai pas pu, j'ai été incarcéré de 1999 à 2003, toute la période pendant laquelle il était recherché.

Ses presque vingt années de détention ne l'avaient pas changé d'un iota.

Sa toute dernière lettre m'est parvenue quatre jours avant son assassinat, il m'y écrivait une fois de plus son désir de revenir purger sa peine en Corse. Son souhait ne sera malheureusement jamais exaucé. Son décès dans ces conditions est inadmissible. Il a été massacré de coups, tabassé à mort par un fou, un dangereux fanatique dans des conditions qui restent encore à élucider.

Si les règles et les lois avaient été appliquées, ce drame n'aurait jamais pu se produire. Yvan aurait dû être rapatrié en Corse depuis longtemps afin d'y terminer de purger sa peine. C'était la loi, tout détenu a droit au rapprochement familial lui permettant d'effectuer sa peine dans sa région d'origine, là où vivent ses proches. De nombreuses fois réclamé par Yvan, par sa famille et ses avocats, ce rapprochement ne lui a jamais été accordé. La loi et ses droits les plus élémentaires ont été bafoués sciemment pendant plusieurs années. La faute de l'État est à mon sens énorme et irrattrapable.

Son assassin, islamiste radicalisé, n'aurait jamais dû être classé à un poste d'auxiliaire de nettoyage vu son profil, son passé djihadiste était connu de tous et son comportement violent et instable maintes fois dénoncé et signalé par les surveillants.

Comme d'habitude, la direction n'a pas écouté les recommandations de ses surveillants qui pourtant étaient les plus à même d'évaluer un détenu qu'ils côtoyaient tous les jours, contrairement à la direction qui, elle, est toujours loin de tout.

Dans ce cas précis je pense que la directrice est pleinement responsable de ce drame, ce détenu a été classé à ce poste de travail sur sa seule décision. Cela est apparu clairement lors de la commission d'enquête. Elle doit être sanctionnée, condamnée et virée, c'est une incompétente.

Et ce n'est sûrement pas la seule incompétente à occuper un poste important dans la pénitencière. De nos jours, les directeurs ou sous-directeurs sortent de l'école et sont directement affectés à des postes à responsabilités en détention, sans la moindre expérience du terrain, sans même avoir jamais croisé un détenu ou un surveillant. Ils ne connaissent rien au fonctionnement d'une prison, et pour la majorité n'ont aucune idée de comment pense et fonctionne un détenu, contrairement aux surveillants qui, eux, sont au contact permanent des prisonniers. Aucun ne devrait être nommé à ces postes sans avoir eu auparavant une expérience

de plusieurs mois dans les coursives au contact des détenus.

Les détenus lambda sont déjà compliqués à contrôler et à administrer au quotidien, les détenus islamistes radicalisés sont autrement plus difficiles à gérer. Ils sont un danger permanent aussi bien pour les autres détenus que pour le personnel pénitentiaire.

Pour que ce genre d'erreur tragique ne se reproduise jamais, il est plus que temps pour l'État d'agir en conséquence. La mise en place urgente de mesures de sécurité draconiennes s'impose pour cette catégorie de détenus radicalisés. La construction de lieux de détention réservés uniquement à ces gens devrait être une priorité.

Les décideurs doivent agir, mais vite, sinon à court terme il sera trop tard. D'autres drames vont survenir, c'est une évidence.

Bien des années en arrière les responsables pénitentiaires sortaient du rang, montaient progressivement les échelons avant d'obtenir un poste de responsable d'établissement. Ils savaient ce qu'était une prison et étaient bien plus qualifiés que tous ces personnels de direction fraîchement sortis de formation.

Ma première incarcération remonte à bien loin, c'était en 1978, et ma dernière sortie de détention date de 2018.

Entre ces deux dates, je serai condamné par six cours d'assises différentes et quatre tribunaux correctionnels à un total de soixante-douze années de détention, hors confusions de peines, elles sont inscrites dans mon casier judiciaire. Ça laissera jusqu'à la fin de ma vie une trace indélébile. Je n'en ai pas honte, mais une fois libre elles sont un obstacle pour énormément de choses.

Sur ces quarante années, j'ai effectué vingt ans de détention dans plus d'une vingtaine de prisons réparties sur tout le territoire. Des situations différentes à chaque fois. J'y ai fait de belles rencontres, des mauvaises aussi, heureusement ces dernières sont peu nombreuses. J'ai assisté à des évasions, des tentatives, parfois réussies, parfois tragiques, j'y ai prêté la main quelquefois, par solidarité, par amitié, pour de bons mecs ou des amis. J'ai moi-même participé à des projets d'évasion qui n'ont jamais abouti.

J'ai pu constater au fil des années l'évolution, pas toujours dans le bon sens, des lieux de détention, des surveillants, des directions mais surtout des détenus.

J'ai suffisamment burlingué derrière les murs pour émettre un avis sur les réalités de l'incarcération, sur ses points positifs comme sur les négatifs et sur l'incompétence et l'inefficacité en de nombreuses circonstances des responsables pénitentiaires.

Pour ceux qui pensent que la prison c'est le Club Med, ça remettra les choses en perspective. Il y a eu parfois de bons moments lors de certaines périodes

de détention, mais bien plus de mauvaises périodes finalement. Je ne m'en suis jamais plaint puisque c'était mon choix de vie qui m'avait mené là, ces vingt ans c'est de la vie gâchée et du temps perdu qui ne se rattrapera jamais. Certains sont sortis cassés, brisés, changés après un parcours comme le mien, d'autres comme moi en sont ressortis plus durs, encore plus blindés à toutes sortes d'événements.

Dedans, si on veut tenir, il faut se blinder, faire abstraction de tout ce qui peut se passer à l'extérieur et sur quoi on n'a aucune prise. Il faut laisser ses sentiments au vestiaire, rien ne doit nous atteindre. Il faut laisser ces vingt ans glisser sur nous comme des gouttes d'eau.

Quoi qu'il arrive dans notre vie, derrière les murs et à l'extérieur, il faut garder le moral et l'esprit clair, s'imposer une hygiène de vie, se lever le matin, faire le plus de sport possible, lire, apprendre, essayer de s'enrichir intellectuellement.

Il faut s'occuper l'esprit de toutes les manières possibles. Sinon, ces vingt ans c'est 7 300 jours qui vont s'écouler lentement dans une routine mortelle. Si tu ne trouves pas un moyen de le rendre vivable, chaque jour est pratiquement identique au précédent.

Des statuts différents me seront appliqués tout au long de mes détentions suivant les motifs de mes incarcérations et me vaudront de visiter bon nombre d'établissements à travers l'Hexagone. Que ce soient les

maisons d'arrêt ou les centres de détentions, les maisons centrales et les quartiers d'isolement avec leurs différents régimes, souples ou extrêmement sécuritaires. Je me suis retrouvé étiqueté DPS ministériel (Détenu particulièrement surveillé), certaines fois DHR (Détenu à haut risque), ou encore Escorte 3MS (Mesures spéciales), de multiples appellations selon le bon vouloir de la pénitentiaire. Jusqu'au dernier jour de ma dernière période de détention, l'administration m'aura fait payer à sa manière mon appartenance au FLNC, bien que celle-ci remontait à trente ans.

Il est vrai qu'être Corse nous faisait vivre bien souvent la détention sur le continent d'une manière différente de celle du reste des détenus. En premier lieu grâce à la solidarité qui existait entre nous dès que l'on arrivait derrière les murs, l'entraide n'était pas un vain mot pour nous. Mais également à cause de l'administration pénitentiaire qui nous considérait différemment et appliquait un traitement sécuritaire particulier, surtout si l'on était fiché au grand banditisme ou affilié à un mouvement clandestin.

S'ils ne faisaient aucune difficulté pour regrouper entre eux dans les différentes prisons les Maghrébins, les Africains, les Chinois, les ressortissants des pays de l'Est ou bien les Gitans, dès qu'il s'agissait de regrouper des Corses, ça leur posait problème. Je le constaterai à de multiples reprises, principalement dans les prisons parisiennes.

Il n'y avait dans les années 1970 et 1980 aucun problème de religion derrière les murs des prisons, lorsque tu arrivais en détention, on te demandait juste ton régime alimentaire, rien de plus. Le seul critère retenu était « avec ou sans porc ».

Les problèmes liés à la religion n'ont commencé que bien plus tard dans les prisons.

Je constaterai l'extravagance et l'aberration des moyens sécuritaires appliqués pour des extractions ou pour des transferts entre établissements. Les coups tordus et les manipulations envers les détenus dont est coutumière l'administration pénitentiaire.

Les règlements diffèrent entre chaque établissement, qui vont du plus souple au plus aberrant, au bon vouloir des directions.

Je vais sans doute en choquer certains avec le récit de ces années de détention. En indigner d'autres en disant que je ne regrette absolument rien si ce n'est de m'être fait prendre, et en scandaliser beaucoup en ajoutant que je n'ai jamais eu, durant toutes ces années, de volonté de réinsertion.

Rien n'a d'ailleurs jamais été fait par la pénitentiaire pour m'y inciter.

En détention en France, il n'y a jamais eu de moyens ni financiers ni matériels mis en place, ni de vraie volonté politique pour œuvrer à une vraie réinsertion des détenus comme la pratique certains pays où le taux de récidive est divisé par quatre comparé à celui de la France.



Je ne suis certes pas un exemple à suivre, mais j'ai choisi ma vie et je l'ai assumée dans les bons comme dans les mauvais moments. Je savais en choisissant cette vie qu'il y avait des risques, soit la prison avec de nombreuses années à la clé, soit une mort brutale.

Ces risques, je les avais intégrés, alors il serait mal venu pour moi de me plaindre. Je ne suis surtout pas à plaindre.



## Ajaccio, 1978

Je l'ai connue à trois reprises cette vieille prison. La première fois c'était fin août 1978, je n'étais pas à cette époque, loin de là, même, un délinquant chevronné, j'étais un jeune de tout juste dix-huit ans qui avait passé l'été avec ses amis en Corse dans un village à vingt-cinq kilomètres d'Ajaccio. Un été à sortir toutes les nuits et à faire toutes les conneries possibles. Un été à voler dans les voitures de touristes, des autoradios ou de l'essence, ou bien encore tout ce qu'on pouvait y trouver. On ne travaillait pas l'été, on n'avait pas d'argent et il fallait bien en trouver pour se balader, aller boire un verre et aller se baigner, c'était donc le système D et la débrouille. On volait sans se rendre bien compte que c'était un délit. Ça nous amusait. Un été qui ne pouvait que mal finir à force de répétitions de ces vols.

Fin août, après avoir roulé et fait des centaines de kilomètres pendant l'été j'avais les pneus lisses sur

ma voiture et, bien sûr, pas d'argent pour les changer dans un garage, quoique si j'avais eu l'argent, on serait peut-être allés les voler quand même tellement c'était devenu la routine pour nous. Avec les potes on est partis un soir pour mettre une voiture sur cales et lui prendre ses quatre roues. On avait ciblé une voiture de Hollandais sur le parking d'une résidence de vacances et on lui a fauché les quatre roues à vitesse grand V, malheureusement pas assez vite pour que les gardiens de la résidence ne nous voient pas et n'avertissent les gendarmes après avoir noté le numéro de ma plaque d'immatriculation.

Les gendarmes étaient arrivés en Renault 4 au moment où nous sortions du parking, en les croisant j'avais éraflé un peu leur 4L avec ma R12, j'avais forcé le passage et j'avais réussi à passer, on s'était enfuis direction le village. On se doutait qu'on avait été identifiés par le numéro d'immatriculation, on s'était planqués tout le week-end, mais bon, on n'allait pas partir en cavale pour quatre pneus. Le lundi matin je suis retourné travailler comme si de rien n'était, à l'époque je venais tout juste de reprendre un travail comme aide mécanicien chez Renault Ajaccio.

Vers dix heures, débarquement de gendarmes chez Renault et arrestation devant mes collègues de travail, constatation que les pneus volés étaient bien montés sur ma voiture garée dans la ruelle voisine et direction la garde à vue dans les locaux de la gendarmerie de

Pietrosella, rive Sud d'Ajaccio. Celle qui sera complètement rasée par un attentat attribué au commando Érignac à la fin des années 90, avant que ce même commando n'exécute le préfet de Région.

Et là, tout est parti en vrille pour moi. Cette garde à vue, je le pense, a été un facteur déclencheur pour ce qui allait se passer par la suite dans ma vie, l'affaire n'était pas bien grave, je n'imaginai pas une seconde la tournure qu'allait prendre cette garde à vue. Malheureusement, je suis tombé sur une équipe de gendarmes particulièrement retors, certains étaient des pieds noirs rapatriés d'Algérie, ils se croyaient de retour dans la casbah d'Alger à l'époque où ils torturaient les Algériens du FLN, et se sont défoulés sur moi. Je me suis retrouvé à poil, forcé de me mettre à genoux sur une règle carrée en métal, à prendre des coups de pied dans le dos et les côtes, des coups de poing derrière la tête, des gifles.

Au moment où je pensais avoir un peu de répit, on m'a fait asseoir sur une chaise, un gendarme face à moi m'a attrapé par le col j'ai pensé bêtement qu'il allait juste me secouer, je me suis relâché, et là, il m'a filé un grand coup de boule et m'a éclaté le nez, il y avait du sang partout. Le pire c'est qu'ils ne m'interrogeaient même pas car ils savaient pratiquement tout. Je leur avais débité une version bidon inventée de toutes pièces qui bien sûr les avait irrités, car à travers une enquête auprès de la gendarmerie de Peri, dont dépendait le village où j'habitais, ils avaient été renseignés sur l'identité

des deux potes qui m'accompagnaient le soir du vol et qui avaient été vus en ma compagnie. Je mentais pour rien, ils savaient tout. Du coup, ils m'avaient défoncé copieusement, j'étais tellement marqué qu'en fin de garde à vue, lors de la présentation au juge d'instruction, ils m'ont demandé qui m'avait mis dans cet état et si je voulais déposer plainte, j'ai répondu « à quoi bon, vu que ma plainte finira au panier ». Ils ont décidé de m'écrouer pour ce délit bénin, en vérité une manœuvre pour laisser le temps aux marques sur mon visage de disparaître, ils nous avaient écroués moi et un de mes potes complices. Le troisième était mineur, ils l'avaient laissé libre.

J'ai eu ensuite une haine terrible pour ce qu'ils m'avaient fait pendant cette garde à vue. J'allais bien me venger par la suite lorsque j'ai intégré les rangs du FLNC et que j'ai eu l'occasion d'avoir des gendarmes en objectif.

C'est ainsi que j'ai pu goûter aux joies de ma première incarcération.

Direction la vieille prison d'Ajaccio, tellement petite, tellement vétuste, construite en 1870, et inaugurée en 1878. Quand j'y suis arrivé elle avait cent ans pile de fonctionnement. Cinquante détenus maximum, il n'y avait même pas de cellules pour les arrivants, je m'étais retrouvé directement dans une cellule avec deux mecs d'une cinquantaine d'années dont je n'ai pratiquement aucun souvenir, si ce n'est que lors de mon entrée en cellule, ils étaient en slip kangourou allongés sur

leurs lits et qu'il devait bien faire 40 degrés. Bizarre, les images qu'on peut garder en tête parfois.

La cellule était minuscule et vétuste, la peinture était écaillée sur les murs, il y avait trois lits superposés, une table pliante accrochée au mur, un petit muret au fond qui masquait à peine les WC, une fenêtre avec des barreaux qui donnait sur trois minuscules cours de promenade. C'étaient les derniers jours d'août, il faisait encore une chaleur infernale, les cellules étaient des fours, il n'y avait pas un brin d'air qui entrait par cette fenêtre. Comme j'étais le plus jeune, j'ai hérité du lit le plus haut, celui qu'il fallait escalader pour se coucher.

Mon pote François était dans une cellule plus loin avec deux personnes lui aussi. Les deux vieux de ma cellule étaient corrects, ils étaient là pour des délits bénins, genre petits cambriolages ou défaut de paiement de pension alimentaire. On passait nos journées sur les lits à lire, vu le manque de place.

On avait une assiette, un bol et un verre chacun et on mangeait à la gamelle, qui devait être correcte, car je n'en ai pas gardé un mauvais souvenir. Il n'y avait pratiquement rien en cellule, il y avait très peu de produits à cantiner à cette époque, et on avait le droit de ne conserver en cellule que très peu de vêtements de rechange. Les douches étaient au rez-de-chaussée, on y avait droit je crois une ou deux fois par semaine, je ne me souviens plus très bien.

Ma famille m'avait amené un sac de linge propre à la porte de la prison afin que je puisse me changer, le temps pour mes grands-parents d'obtenir un permis de parler.

Je sortais à toutes les promenades pour voir mon pote, elles se déroulaient dans des cours minuscules, il y en avait trois, une pour le premier étage, une pour le deuxième, et une pour les Maghrébins. J'ai constaté que les Arabes étaient tous regroupés dans une même cellule au premier, un dortoir à huit lits, mais qu'ils soient six, huit ou douze ils étaient tous logés dans la même cellule.

À l'époque il n'y avait pas de télévision en cellule, à côté des promenades il y avait une salle TV avec quelques rangées de bancs, nous y avions accès une fois par semaine un après-midi le samedi ou le dimanche, je ne sais plus. C'était une occasion de rencontrer les autres détenus et les amis qu'on pouvait y avoir.

Après quelques jours passés avec ces deux vieux – ils avaient été libérés –, je me suis retrouvé dans une cellule, seul, mais pas pour très longtemps, le soir même il y avait eu une manifestation nationaliste dans les rues d'Ajaccio, manif qui avait dégénéré en émeute, ils avaient écroué dans la soirée trois jeunes qui avaient jeté des cocktails Molotov sur les gardes mobiles, l'un des trois avait été placé dans ma cellule pour la nuit et libéré dès le lendemain. On avait passé la nuit entière à discuter, il m'avait expliqué les tenants et



les aboutissants de la lutte nationaliste et comblé les lacunes que je pouvais avoir en la matière.

On avait prévu de se revoir dehors lui et aussi ses amis croisés brièvement dans le couloir, on deviendra très amis par la suite, une fois libérés. Je rejoindrai plus tard, tout comme eux, les rangs du FLNC.

Pas le temps de rester seul, mon ami François avait pu changer de cellule et se retrouvait à deux, il y avait une place libre, du coup il m'a fait venir avec eux, c'était déjà mieux. Le troisième mec avec nous était sympa mais pas très tranquille, il avait quelques problèmes psychiatriques. Il avait tué une aide-soignante dans une maison de repos, persuadé qu'elle était amoureuse de lui. Il se prénomme Richard, si mes souvenirs sont bons, il était rempli de tatouages et à ce qu'il disait il savait tatouer, du coup François et moi on s'était fait tatouer par le gars, ça nous occupait, car il n'y avait absolument rien à faire dans la cellule et les journées étaient longues. En quelques jours on s'était retrouvés les bras tatoués, avec des tatouages de bagnards de l'époque, style « Le chemin des voyous », « Ni dieu ni maître », des poignards et des cœurs. C'étaient des tatouages à l'ancienne, avec une aiguille sur un bouchon de liège. Pour faire de l'encre noire, on faisait brûler du plastique et on récoltait le noir de fumée qu'on mélangeait à un peu d'eau et de savon, et si on voulait du rouge, on grattait les briques rouges sous le lavabo pour obtenir là aussi un mélange. Rien

de très hygiénique, étonnant qu'on n'ait pas chopé des infections.

Les voisins des cellules à côté étaient sympas. Ajaccio c'était souple, les matons n'étaient pas emmerdants, ils étaient pratiquement tous du coin, ils faisaient leur boulot correctement, nous avions de bons rapports avec eux, ils nous laissaient aller boire le café dans les cellules voisines, c'est là que j'ai vu la première bombe pour chauffer le café, tu prenais une feuille de journal tu la pliais et repliais d'une certaine manière jusqu'à obtenir quelque chose qui ressemblait à une canette, tu mettais au centre une feuille de papier-cul pour faire mèche et tu allumais. Tu posais ça contre le mur et tu accrochais tant bien que mal au-dessus une boîte en ferraille remplie d'eau que tu tenais avec une fourchette tordue pour ne pas te brûler les doigts, ça te permettait de chauffer ton eau pour boire le café entre potes. Bien sûr, ça fumait et ça noircissait le mur sur toute sa hauteur, mais bon, c'était comme ça à l'époque, le système D et les moyens du bord. Certains fabriquaient des chaufferettes avec des boîtes de conserve, des mèches en tissu de serpillières qu'ils remplissaient d'huile pour réchauffer ce que parfois ils arrivaient à cuisiner.

Les soirées étaient longues en cellule, à 21 heures ils coupaient la lumière.

Il y avait de tout comme voisins de cellule, voleurs, cambrioleurs, racketteurs, braqueurs et tueurs, on

passait parfois des après-midi ensemble à déconner dans une des cellules voisines quand les surveillants nous laissaient les portes ouvertes, on s'envoyait des seaux d'eau pour s'asperger tellement il faisait chaud. On se faisait des batailles à coups d'éponges mouillées, des vrais gamins. L'atmosphère était bon enfant.

Si je me souviens bien à cette époque la tenue pénale était de rigueur pour les condamnés dans les prisons françaises, les détenus en attente de jugement conservaient leurs vêtements civils, nous, on était restés en civil. Je ne crois pas que c'était appliqué à Ajaccio. Je ne me souviens pas avoir vu un seul détenu en tenue pénale.

Mes grands-parents sont venus me visiter au parloir, c'étaient des box minuscules, d'une saleté repoussante, séparés par un petit muret surmonté d'une double vitre en plexiglas percée de quelques petits trous pour qu'on entende les voix. On voyait à peine à travers la vitre tellement elle était sale et il fallait crier pour se faire entendre des visiteurs.

Heureusement, ça s'est amélioré par la suite.

Il n'y avait bien sûr aucune activité dans cette prison, pas d'école, pas de sport, juste la messe et la salle de TV le week-end.

Je ne me souviens plus du tout si j'ai pu rencontrer le directeur à l'époque, je ne pense pas l'avoir croisé une seule fois durant ma détention. Les audiences avec la direction n'étaient pas systématiques comme c'est le cas aujourd'hui.

Un des avantages de l'époque était qu'il n'y avait pas ou très peu de cas psychiatriques et aucune drogue ne circulait en détention, contrairement à aujourd'hui.

Un coiffeur de l'extérieur venait une fois de temps en temps pour couper les cheveux des détenus qui le désiraient. Et aussi l'équipe du don du sang qui venait une fois par mois récolter le sang des détenus qui le voulaient bien en échange d'un casse-croûte et d'un jus d'orange, c'était avant le SIDA.

Il y avait un détenu un peu particulier au rez-de-chaussée, ils avaient fait aménager une cellule spéciale, bien plus propre que les nôtres, de nos jours on appellerait ça un traitement VIP, c'était le prince Victor-Emmanuel de Savoie, l'héritier du trône d'Italie, il avait tué un homme qu'il avait pris pour un cambrioleur, en tirant à travers la coque d'un bateau, sur l'île de Cavallo je crois. Il était écroué à Ajaccio en attente de son jugement, il n'est resté pas bien longtemps en prison si mes souvenirs sont bons et a été condamné plus tard à une peine avec du sursis en partie. On le croisait parfois, il faisait quelques apparitions dans la cour de promenade, je me souviens l'avoir vu en peignoir de soie avec ses initiales brodées, il avait une boîte de cigares sous le bras et en offrait aux détenus, on voyait bien qu'il n'était pas du tout du même monde, la grande classe, mais très sympa malgré tout.

Sans plus d'explications qu'on en avait eues pour être écroué, au bout d'un mois on a été libéré, François

et moi, on n'a jamais revu le juge. Je n'avais plus de marques de coups sur le visage je pouvais donc sortir. Et puis, pour un vol de quatre pneus, un mois de prison c'était déjà très cher payé.

Après une expérience d'un mois de détention, certains sortent traumatisés et s'emploient tout le reste de leur vie à ne jamais y retourner. Ça n'a pas du tout été mon cas.

Un an et demi plus tard, on sera condamné à une peine avec sursis par le tribunal correctionnel d'Ajaccio pour ce vol, je resterai très longtemps ami avec quelques codétenus rencontrés lors de ce mois d'incarcération.

Quelques mois plus tard, je partais pour le service militaire, au 6<sup>e</sup> RPIMa de Mont-de-Marsan, et j'allais commettre dans la région les deux premiers hold-up de ma vie sans jamais en payer le coup. Je suis passé directement du vol de pneus au braquage.



## Solférino, Mont-de-Marsan, 1979

J'ai également connu en 1979 les affres d'une geôle militaire, deux mois de prison au sein de la caserne du 6<sup>e</sup> RPIMa de Mont-de-Marsan entre décembre et janvier, pendant mon service militaire, pour détournement et vol de matériel de guerre. Il y avait un quartier de détention des plus rustiques surnommé « Solférino ». Aujourd'hui il n'existe plus, le bâtiment a été rasé. Une dizaine de cellules dont deux d'isolement et des dortoirs de huit à dix personnes, anciennement des box à chevaux puisque ce bâtiment avait été une écurie. Un lit métallique, un matelas de mousse et deux couvertures, pas de chauffage. En plein hiver la température avoisinait zéro dans la cellule. Deux plateaux-repas, pour le midi et le soir. Pas de promenade, si ce n'est des corvées de ramassage de feuilles mortes dans l'enceinte de la caserne, le baigne de Cayenne c'était casser des cailloux, là c'était le ramassage, sûrement moins pénible.

Inutile de préciser qu'on dormait tout habillé vu la température glaciale. Ces deux mois m'ont semblé très longs comparé au séjour carcéral d'Ajaccio.

La seule petite récréation que j'avais eue, c'était quand, une fois par semaine, le chef de poste qui était un Corse, Doumé, venait me chercher dans ma cellule et me ramenait au poste de garde, on passait deux heures à discuter du pays et à boire le café près du poêle à bois.

Le mois de prison effectué à Ajaccio n'avait pas été dissuasif, en rien, puisque moins d'un an plus tard j'ai profité de cette période militaire pour commettre deux hold-up dans cette région où je faisais mon service. Heureusement, je n'ai jamais payé pour ces coups-là, car je les avais commis d'une manière totalement inconsciente, sans en mesurer les conséquences si ça avait mal tourné. En 1979-1980 la peine de mort était toujours en application, et c'était la peine encourue pour vol à main armée, même si pour ces faits elle n'était pratiquement jamais prononcée.



### Ajaccio, 1983

Quatre ans plus tard, en 1983, j'étais devenu un militant actif du FLNC au sein d'un petit groupe du secteur Gravona depuis un bon moment déjà.

C'était fin août, décidément ce mois ne me réussissait pas. Ce soir-là avec deux amis nous avions pour mission plusieurs plasticages dans la ville d'Ajaccio, chacun de son côté, mais les attentats devaient être synchronisés pour exploser à 1 heure du matin très précisément.

Il était environ 2 heures du matin, mes trois attentats effectués, je me suis arrêté, j'ai vu arriver, eux aussi avaient traîné un peu en ville.

Ils ont profité de l'occasion et m'ont demandé de les déposer chez eux, vers la sortie d'Ajaccio, chose que j'ai acceptée bien volontiers. Ils ignoraient qu'ils avaient été repérés et suivis par la police depuis quelque temps. Comme ce soir-là avaient eu lieu une bonne quinzaine

d'attentats, ils avaient été vus en ville et étaient dans le collimateur de la police.

Je les ai déposés chez eux et j'ai repris la route. Ayant aperçu une voiture démarrer derrière moi lorsque je sortais de leur parking, mes deux amis ont senti que quelque chose n'était pas normal et sont repartis à pied vers la ville. Ils ont été arrêtés quelques minutes plus tard dans une rue voisine.

Je suis tombé sur un barrage de CRS au rond-point suivant, je me suis fait contrôler, n'ayant plus rien sur moi, je me suis arrêté bien volontiers. Au moment où j'allais redémarrer après le contrôle, deux voitures de la PJ ont surgi, elles se sont mises en travers de ma route les portières se sont ouvertes et six inspecteurs en sont descendus en furie. Ils ont ouvert les portes de ma voiture, m'ont éjecté de mon siège, m'ont passé les menottes et embarqué dans un de leurs véhicules. Ils m'ont fait allonger par terre, derrière, et m'ont coincé entre les sièges avant et la banquette, ils se sont assis sur moi et se sont mis à m'insulter. Ils étaient très excités et fébriles : « Enculé de Corse, t'as fait des attentats, on va t'en donner nous de la révolution, on va t'emmener dans un coin et te filer une balle dans la tête. » Et quelques autres insultes dont j'ai oublié la teneur exacte. On était habitué à ce genre de propos provocateurs de leur part et ça nous faisait marrer plutôt que nous impressionner, parce que bien évidemment ils ne mettaient jamais leurs menaces à exécution.

Ensuite, je me suis retrouvé au commissariat central d'Ajaccio pour quatre jours de garde à vue durant lesquelles mes deux amis et moi n'avons pas répondu aux questions et tout nié en bloc.

1983, c'était une période charnière, entre la dissolution de la Cour de sûreté de l'État en 1981 et la création de la 14<sup>e</sup> section antiterroriste du parquet de Paris en 1986, on ne montait plus en transfert devant des juges parisiens, on restait en Corse pour les faits politiques, et on était écroués sur place.

Au terme de ces quatre jours ils nous ont transférés au palais de justice, un convoi d'une dizaine de fourgons, toutes sirènes hurlantes pour traverser Ajaccio. Je me suis rendu compte, arrivé au palais, qu'on était cinq dans les camions, au lieu de trois. Deux jeunes, totalement inconnus, de moi du moins, étaient menottés à côté de nous. Je savais pertinemment qu'ils n'avaient commis aucun attentat cette nuit-là, j'apprendrai plus tard qu'ils étaient là car la police avait trouvé le numéro de téléphone de l'un d'eux dans la poche d'un de mes deux amis, c'étaient deux potes à lui qui n'avaient absolument rien à se reprocher.

Le hic c'est que l'un d'eux était en état de faiblesse, il venait de subir une grave opération chirurgicale et les flics pendant sa garde à vue l'avaient contraint à avouer des attentats qu'il n'avait pas commis, ils l'avaient même mené sur les lieux de ces prétendus attentats. Le comble c'est qu'ils lui avaient fait avouer ceux que

moi justement j'avais commis. Il avait reconnu les faits et les lieux. Ce qui mettait son copain fortement en colère vu qu'ils étaient ensemble à ce moment-là. Le deuxième ne disait que la vérité, ils n'avaient rien fait, et avaient passé la soirée dans leur village à vingt-cinq kilomètres d'Ajaccio.

Moi, ça m'arrangeait bien, un mois plus tard je serai libéré avec un non-lieu grâce à ces aveux extorqués et totalement inventés.

Merci à cette police si zélée qui m'avait bien arrangé cette fois-là. S'ils avaient su, ils se seraient abstenus de pressurer ce jeune en garde à vue.

En attendant on s'était retrouvés tous les cinq incarcérés dans la prison d'Ajaccio, elle n'avait pas changé en cinq ans, toujours aussi vétuste. Ils nous avaient répartis dans la taule, c'était compliqué de nous séparer et de nous isoler les uns des autres dans une si petite taule. Dès le lendemain, on était tous ensemble en promenade, c'est à ce moment-là que j'ai appris les aveux du jeune, je m'étais bien gardé de lui dire qu'il avait avoué ceux que j'avais commis, tant pis pour lui.

Je savais que grâce à ça, je n'étais pas là pour longtemps, j'étais en cellule avec quelques jeunes d'Ajaccio dans un dortoir de six lits, un seul avait un gros dossier pour meurtre, les autres étaient là pour de petits délits. On rigolait bien, l'un d'eux passait les nuits à nous raconter des histoires familiales de dingues qui nous faisaient mourir de rire. Entre les promenades le matin

et l'après-midi, et les nuits de fous rires, le temps passait vite même sans télévision dans la cellule. La gamelle était acceptable, les prisonniers classés à la cuisine essayaient de faire de leur mieux pour qu'on mange à peu près correctement. Je ne me souviens pas qu'on ait cuisiné quelque chose en plus de la gamelle à cette période. Il n'y avait aucune possibilité de pratiquer du sport dans cette prison. La cour de promenade ne faisait que huit mètres sur quatre, impossible d'y courir, on pouvait juste y marcher à cinq ou six en faisant dix pas en avant et dix en arrière.

Certains détenus étaient des crapules inculpées pour avoir torturé et assassiné un ami à nous, un nationaliste connu qu'ils avaient enlevé car ils l'avaient confondu avec son frère, un responsable du FLNC, lors de son interception sur une route de montagne. Une fois qu'ils s'étaient rendu compte de leur erreur, ils n'avaient pas voulu le relâcher. Ils l'ont fait disparaître, son corps n'a malheureusement jamais été retrouvé.

La tension était palpable quand on se croisait. Entre autres avec Salvatore Contini, un Sarde, assassin notoire, la sale gueule qui va avec, il avait reconnu les faits et avoué être aussi celui qui avait torturé. On savait que ces détenus n'avaient pas un grand avenir devant eux. C'était une question de temps pour qu'ils payent le prix fort. Quelques mois plus tard, un commando du FLNC investira la prison et les exécutera dans leur cellule. Une des plus belles actions jamais réalisées par le FLNC.

À cette époque, était aussi incarcéré à Ajaccio un des pires tueurs de la région, Antoine Recco, un pêcheur de Propriano, il avait enlevé deux jeunes touristes au prétexte d'une invitation à la pêche sur son bateau, il les avait violées, et jetées à la mer dans le golfe du Valinco. Seules leurs motos avaient été retrouvées à cent mètres de profondeur. Ce type était complètement fou, il était gros, rougeaud et répugnant, pesant facilement cent trente kilos, les deux pauvres filles avaient dû vivre un calvaire. Il se trouvait à quelques cellules de la mienne.

Avec lui en cellule ils avaient mis un directeur de banque qui avait dérobé l'argent du coffre de sa propre banque, avant de s'enfuir sur le continent, il avait été arrêté et ramené en Corse. C'était un faible qui n'avait rien à faire en prison, il était dépressif et pleurnichait tout le temps. Être enfermé avec Antoine Recco aggravait son état.

Recco, en plein délire, bouchait toutes les issues de la cellule, ouvrait en grand les robinets et faisait monter le niveau d'eau dans sa cellule au maximum, il inondait tout l'étage puisque l'eau finissait par passer sous la porte, il se mettait sur le deuxième lit en hauteur et se mettait à crier en jetant les couvertures comme s'il jetait les filets depuis son bateau de pêche. Le malheureux directeur de banque se réfugiait en hauteur sur le troisième lit et pleurait tout son soûl.

Recco, qui ne fumait pas et ne supportait pas la fumée,

avait accroché du lit à la fenêtre un tuyau en caoutchouc dans lequel il l'obligeait à recracher la fumée. Après quelques semaines à ce régime, le malheureux banquier avait essayé de se pendre, il avait été sauvé in extremis. Ils l'ont alors transféré dans une autre cellule. Antoine Recco a fini par être condamné à perpétuité et a été libéré au bout de vingt-sept ans car il était très malade et en fin de vie. Il est mort très peu de temps après sa sortie. Une famille maudite.

C'était le frère d'un autre tueur, Tommy Recco, qui lui, avait assassiné six ou sept personnes, d'abord condamné très jeune pour le meurtre d'un garde-pêche qui l'avait surpris en plein braconnage – garde-pêche qui de surcroît était son parrain –, il lui avait tiré un coup de fusil avant de lui écraser la tête à coups de pierre. Condamné à perpétuité, puis commuée en vingt ans, il était sorti après dix-sept ans de prison, un an plus tard il récidivait en commettant un hold-up dans un supermarché où il abattait trois caissières, gratuitement, sans aucune raison. Rentré chez les gens qui l'hébergeaient amicalement, il avait tué froidement son hôte, le voisin et un enfant. Condamné de nouveau à perpétuité, il est toujours incarcéré aujourd'hui, il a effectué quarante-deux ans sur cette dernière peine, si on rajoute les dix-sept années de la première peine il en est à cinquante-neuf ans de détention. Un record en France. Aujourd'hui âgé de 88 ans, il a été ramené au centre de détention de Borgo, il ne sortira probablement jamais

et mourra en prison. Je ne l'ai croisé que brièvement au hasard d'un couloir de prison quelques années après, rien qu'à le regarder il faisait froid dans le dos.

Il est le parfait exemple de l'ineptie des mesures sécuritaires votées par le parlement chaque fois qu'un fait divers sanglant survient et choque l'opinion publique. À chaque nouveau fait divers sanglant, ils nous sortent une loi augmentant les peines et les périodes de sûreté. Ce n'est que de la poudre aux yeux pour satisfaire le bon peuple, ils se foutent du monde. Il suffirait d'appliquer les textes et les lois déjà en place. Tommy Recco est condamné à perpétuité sous l'ancienne loi avec seulement dix-huit ans de peine de sûreté, et malgré cela il est en prison depuis quarante-deux ans. Preuve en est qu'il suffit au juge d'application des peines de refuser sa libération et il reste incarcéré. Aucun besoin de nouvelles lois comme celle de la fameuse « perpétuité réelle », il suffirait d'appliquer les anciennes lois de manière stricte.

Rentré fin août à la prison d'Ajaccio, j'ai été libéré avant la fin septembre, de même que Patrick, un de mes deux amis, et un des deux jeunes. On avait tous trois obtenu un non-lieu sans même avoir revu le juge, c'est dire le manque de preuves évidentes qu'ils avaient contre nous. Mon deuxième ami, Pierre-François, était toujours incarcéré et a été condamné sans preuves par la suite à deux ans de prison, tout comme celui qui avait avoué mes attentats.



ILS ONT COLLABORÉ À CE LIVRE :

PIERRE FOURNIAUD  
DIRECTION ÉDITORIALE ET COORDINATION

CORINNE BERNARD  
CORRECTION

BRUNO RINGEVAL  
COMPOSITION

DONATA JANSONAITÉ  
IMPRESSION

MARIE-ANNE LACOMA  
SUIVI COMMERCIAL ET PROMOTIONNEL

FLORA MORICET  
RELATIONS PRESSE

LES ÉQUIPES DU CDE ET DE LA SODIS  
DIFFUSION ET DISTRIBUTION

AGENCE TRAMES  
CESSIONS DE DROITS

LES LIBRAIRES  
COMMERCIALISATION ET PROMOTION

DÉPÔT LÉGAL : AVRIL 2023